Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 060-216005942-20231222-D34_2023-DE

60660 - MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO
Téléphone : 03.44.27.10.02

DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'ADOPTION DU BLASON DE LA COMMUNE

N°34-2023
Membres élus : 15
Présents : 10
Abstention :0
Pour : 13 -Contre : 0

Date de convocation :
15.12.2023
Date d'affichage
15.12.2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un décembre à dix-neuf heures cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Nathalie VARLET, Maire.

Étaient présents : Madame Nathalie VARLET, Madame Marie-Anne LEROY, Madame Maud LETURQUE, Madame Sandrine FASSI, Madame Maryline VIVIER, Monsieur Christian TRIN, Madame Marine FILIPIDIS, Madame Sandrine LE GOVIC, Monsieur Laurent DEGLAVE, Monsieur Éric MANESSE.

Étaient absents :
Madame Manuella DUROYAUME, Monsieur Kévin CLEROY.

Étaient absents excusés :
Monsieur Mickael JEAN donne pouvoir à Madame Sandrine FASSI
Monsieur Patrick NIODO donne pouvoir à Madame Nathalie VARLET
Monsieur Sébastien GOUSSET donne pouvoir à Monsieur Éric MANESSE

Formant la majorité des membres en exercice,

Monsieur Christian TRIN est désigné secrétaire de séance.

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal que M. Vincent Dargery, habitant de Saint Vaast Les Mello, a constaté que la commune n'avait pas de blason.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver par délibération l'adoption d'un blason pour la commune de Saint-Vaast-Les-Mello dont le blasonnement, sur proposition de M. Dargery, serait le suivant :

Tiercé en fasce d'or, d'azur et d'argent, à la crosse de gueules contournée.

Mme le Maire expose au Conseil Municipal les choix ayant conduit à ce blasonnement.

Le tiercé en fasce rappelle le caractère triple de la commune : trois noyaux urbains (Saint-Vaast, Crécy, Barisseuse), trois environnements marqués (champs cultivés, zone humide, carrières) et trois hauteurs distinctes (fond de vallée, plateau, coteau).

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 060-216005942-20231222-D34_2023-DE

Les couleurs rappellent ces trois espaces : or pour les champs de blé du plateau, azur pour la zone humide de la vallée, argent pour le calcaire du sous-sol.

La crosse contournée renvoie à Saint Vaast, évêque d'Arras vers l'an 500, qui a donné son nom à la commune et est le dédicataire de son église.

Mme le Maire précise que le blason sera inscrit auprès de la Commission Nationale d'Héraldique, instance dépendante du Service Interministériel des Archives de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : l'adoption du blason de la commune tel que décrit ci-dessus.

Article 2 : l'inscription du blason auprès de la Commission Nationale d'Héraldique, instance dépendante du Service Interministériel des Archives de France.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Le 21 décembre 2023

Le Maire,
Nathalie VARLET

MAIRIE DE SAINT-VAAST-lès-MELLO
60660